



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONT-AVEN

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 28 décembre 2020

M. Le Maire procède à l'appel afin de vérifier que les conditions de quorum sont respectées.

Pouvoirs : MM. Agnès BOCHET (pouvoir à Christian DAUTEL), Jean-Charles THUARD (pouvoir à Jean-Luc JEZEGOU), Laurence COUSIN (pouvoir à André FRITZ).

Absent excusé : M. Franck BUCHMULLER.

Absents : MM. Patrick GLOUANNEC, Maryvonne DAVID, Jean-Claude LEBRESNE, Maryse DANJOU, Sophie STENHOUSE.

Le quorum est donc atteint avec 13 présents (puis 14 présents, arrivée de M. Hervé LE GAC à 18h20) sur 23 conseillers municipaux en exercice.

Date de l'envoi de la convocation : 23 décembre 2020

M. Yann LE ROY, conseiller municipal, est élu secrétaire de séance.

M. Le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la mise en place d'un bon cadeau pour les agents communaux au titre de l'année 2020 considérant le contexte sanitaire actuel, ce à quoi l'ensemble des conseillers municipaux répond favorablement.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2020

Vie des assemblées / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020.

2 – Crèche de Riec-sur-Bélon – Convention partenariale de financement avec la Caisse d'allocations familiales

Finances / Enfance - Jeunesse / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1^{er} adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Riec-sur-Bélon en date du 15 décembre 2020 ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1^{er} adjoint au Maire, informe que la commune de Pont-Aven dispose d'une convention avec la crèche « Les Pitchounets », sise à Riec-sur-Bélon, permettant aux familles de Pont-Aven de bénéficier d'un accès prioritaire à cette crèche, au même titre que les habitants de Riec-sur-Bélon, moyennant une participation financière de la commune concernant les frais de fonctionnement de la structure pour l'accueil des enfants domiciliés à Pont-Aven. Il ajoute que l'association gérant la crèche « Les Pitchounets » a consolidé un poste, qui était précédemment pourvu sous forme de contrat aidé par l'Etat, ce qui induit un besoin de soutien financier afin de pérenniser l'organisation de la structure.

M. Jean-Marc TANGUY explique que la Caisse d'allocations familiales (CAF) accompagne les établissements d'accueil du jeune enfant pour éviter la fermeture de places d'accueil, dans une logique de structuration d'offre

sur un territoire ; la CAF propose donc une subvention de fonctionnement exceptionnelle qui serait dégressive jusqu'en 2023 et qui nécessite l'engagement des communes bénéficiaires.

Il précise que la participation des parties est proposée comme suit pour un besoin de financement établi à 12 000 € /an :

Année	Participation CAF	Augmentation du taux horaire des communes (base : 1,34 €/h en 2019)	Participation supplémentaire estimée des communes (base : 35 300 h en 2019)
2020	6 352,00 €	0,16 €	5 648,00 €
2021	6 000,00 €	0,17 €	6 000,00 €
2022	2 822,00 €	0,26 €	9 178,00 €
2023	0,00 €	0,34 €	12 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de subvention de la CAF et des communes de Riec-sur-Bélon et Pont-Aven au profit de l'association « Les Pitchounets »,
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document en application de la présente délibération.

3 – Crèche de Riec-sur-Bélon – Participation financière pour l'année 2021

Finances / Enfance - Jeunesse / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1^{er} adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 décembre 2020 relative à la convention partenariale de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la crèche de Riec-sur-Bélon ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1^{er} adjoint au Maire, indique que la commune de Pont-Aven participe financièrement aux frais de fonctionnement de la crèche « Les Pitchounets », afin que les familles pontavenistes bénéficient des services de cette structure liée à la petite enfance. Il propose une évolution du tarif horaire et par enfant payé par la commune, comme suit :

Année	2018	2019	2020	Proposition 2021
Participation communale (€/heure/enfant)	1,28 €	1,34 €	1,34 € (janvier à septembre) puis 1,50 € (délibération du 07/09/2020)	1,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le tarif de 1,51 €/heure/enfant de participation de la commune de Pont-Aven auprès de l'association « Les Pitchounets » à compter de l'année 2021,
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

4 – Prestation de bon cadeau pour les agents communaux

Finances / Ressources humaines / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Arrivée de M. Hervé LE GAC, conseiller municipal, à 18h20.

M. Le Maire explique que les agents communaux sont impliqués dans leur mission de service public, mais qu'aucune réception à leur attention ne peut être organisée en cette fin d'année au regard du contexte

sanitaire. Ainsi, à titre exceptionnel pour le compte de l'année 2020, M. Le Maire propose l'attribution d'un bon cadeau d'une valeur de 30,00 € au titre des fêtes de fin d'année 2020, à l'ensemble des agents communaux présents dans l'effectif de la collectivité au mois de décembre 2020 (fonctionnaires titulaires, stagiaires, agents contractuels et apprentis).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'octroi d'un bon cadeau individuel d'un montant de 30,00 € au personnel communal pour le compte de l'année 2020 selon les conditions précitées,**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires à cet effet,**
- **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

5 – Questions diverses

a) Demandes de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2021

M. Le Maire informe que les projets communaux ont fait l'objet de présentations et d'échanges au sein de diverses commissions communales, ce qui permet de les hiérarchiser. Il explique qu'une optimisation de l'utilisation du patrimoine communal est recherchée afin de limiter autant que possible l'extension urbaine et d'assurer des services de proximité. M. Le Maire ajoute que certains de ces projets font l'objet d'une demande de subvention à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le compte de l'année 2021.

M. Jean-Marc TANGUY expose que le projet de création d'un pôle multiservices fait l'objet d'une demande au titre de la rénovation de bâtiments intégrant la mise aux normes d'accessibilité et des travaux d'économies d'énergies, la sollicitation d'aide financière à la DETR s'élève à 141 450,00 €.

M. Le Maire indique que l'aménagement du site de Pontic Malo comporte des éléments améliorant la sécurité et l'accessibilité, pouvant faire l'objet d'une demande pour la DTER 2021 d'un montant de 76 187,50 €, représentant 50 % de l'estimation de cette part d'investissement. Il précise que ce projet est dans la continuité de celui de la précédente équipe municipale, avec une volonté de poursuivre la programmation pour finaliser cette opération en matière d'aménagement paysager et de circulation, d'équipement public et de biodiversité.

M. André FRITZ, adjoint aux solidarités et à la santé, informe qu'en lien avec les recommandations du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 29) lors d'une visite réglementaire de la résidence de Penanros, une demande de subvention au titre de la DETR est effectuée pour un montant de 45 804,00 € afin d'envisager de procéder au remplacement d'ascenseurs.

b) Gestion des cours d'eau

M. Jean-Marc TANGUY, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle que des inondations se sont produites à Pont-Aven en 1995, puis courant des années 2000 et 2001. Une étude systémique a donc été réalisée concernant l'Aven et ses affluents (Ster Goz principalement), et élargie au bassin versant. Plusieurs scénarii ont été envisagés et c'est un mélange de plusieurs opérations qui a été retenu.

M. Jean-Marc TANGUY explique que des modifications d'ouvrages de gestion et de stockage de l'eau à Rosporden ont été effectuées. Il ajoute qu'une communication et une prévention entre services communaux s'est mise en place. De plus, diverses mesures ont été mises en œuvre pour maintenir la qualité du lit de la rivière, afin d'en limiter l'envasement, le sol de l'Aven ayant été analysé comme plus perméable que celui du Ster Goz. Il ajoute également que les berges et le ripisylve précédemment piétinés par les troupeaux pour aller boire sont à présent protégés, les animaux disposant d'abreuvoirs remplis de manière gravitaire. M. Jean-Marc TANGUY ajoute que l'absence de construction d'ouvrage de type barrage avait fait l'objet d'une décision unanime, appuyée par M. Le Préfet. En effet, il explique d'un tel barrage aurait représenté un investissement conséquent tout en étant peu efficace et risqué en cas de rupture, ce qui aurait pu créer de nombreux dégâts.

M. Jean-Marc TANGUY conclue que le risque d'inondation doit faire l'objet d'un vrai travail de coopération et d'alerte à une échelle plus large que celle de la commune, de nombreux échanges se tenant avec Rosporden, et qu'il s'intègre dans un écosystème vaste (qualité de l'eau, qualité des berges, urbanisation, écoute des divers interlocuteurs et opérateurs du secteur), ceci afin de réguler au mieux les crues.

c) Label numérique – Nouvel équipement pour les écoles

Mme Sonia MORIN, conseillère municipale, informe que la commune a été sélectionnée au titre du label numérique pour les écoles maternelles et élémentaires. Ainsi, elle précise que les établissements scolaires vont bénéficier d'une modernisation de l'offre numérique et d'une amélioration du parc informatique par le biais de la commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT ACHEVE, LA SEANCE EST LEVEE A 18h55.

